

Lettres de réformés saisies à Lyon en août 1538

Autor(en): **Berthoud, Gabrielle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 99: **Pour le IVe centenaire de la réformation à Genève et dans le Pays de Vaud**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380292>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LETTRES DE RÉFORMÉS SAISIES A LYON EN AOÛT 1538

Le hasard nous a fait trouver parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, à Paris, quelques lettres de réformateurs et de réformés qui semblent être restées inédites jusqu'ici⁽¹⁾. Au nombre de huit, elles occupent les folios 5 à 22 du vol. 502 de la collection Dupuy, « recueil de pièces et de lettres émanant des Réformés ou concernant leur histoire ». On s'étonnerait de trouver ainsi groupées ces missives écrites par sept auteurs différents et adressées à des personnages divers, si un document, joint à la liasse, n'en élucidait la provenance. C'est une lettre envoyée, le 8 août 1538, par l'official de Lyon, Jehan Tignac, à un certain « Monseigneur » qui n'est autre, très probablement, que le chancelier de France, Antoine du Bourg. Elle relate la récente arrestation, à Lyon, d'un Bordelais trouvé porteur d'« escriptures » suspectes. Tignac, désirant connaître le « bon plaisir et vouloir » du chancelier, lui fait parvenir, pour qu'il puisse s'en former une opinion, le texte des documents saisis et l'informe qu'il gardera prisonnier le jeune messenger en attendant des ordres.

La suite de cette affaire nous reste inconnue et le mystère enveloppe le sort du malchanceux « porteur »⁽²⁾. Les seules traces qui subsistent

(1) Elles n'ont pas, à vrai dire, échappé à la curiosité d'Henri Bordier qui en a fait pour Théophile Dufour une copie déposée aux Archives de Genève. Dufour avait rassemblé, en vue d'une publication évidemment, des notes assez nombreuses sur les personnages cités dans ces lettres. Nous avons collationné la copie de Bordier, revue par Dufour, avec la nôtre et fait à ses notes quelques emprunts que nous indiquerons. M. Emile-A. van Moé, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a eu la grande obligeance de revoir les épreuves sur les pièces de la collection Dupuy. — (2) Les recherches que M. l'archiviste départemental du Rhône et M. le conservateur des Archives municipales de Lyon ont bien voulu, à notre demande, effectuer dans les archives dont ils ont la direction, n'ont donné aucun résultat.

de sa capture sont précisément les lettres que nous publions ici et que du Bourg a fait conserver soigneusement avec cette annotation : « Monsieur le juge ordinaire de Lyon, Tignac — et autres pièces pour bien garder ».

De ces documents, deux seulement, les plus longs et qui n'auront pu être reproduits, faute de temps, sont originaux⁽¹⁾. Les autres ne sont malheureusement que des copies, effectuées sans doute par un secrétaire de l'official, qui paraît avoir travaillé un peu hâtivement. Ses fautes de lecture ou ses négligences, grossières et évidentes, nécessitent de nombreuses corrections. Du moins a-t-il joint à ses copies un résumé de chaque lettre, destiné à en faciliter l'intelligence. Ces « extraits » présentent un certain intérêt et nous ont paru mériter d'être reproduits⁽²⁾. Ils sont révélateurs, en effet, de ce que la justice estimait particulièrement suspect dans les lettres d'hérétiques qu'elle parvenait à saisir, et de l'attention minutieuse qu'elle vouait à toute mention de noms propres pouvant servir de base à une enquête. Mais, fait plus important, ces résumés permettent de conclure à l'absence, dans notre dossier, d'une pièce, la dernière, dont la disparition paraît fort ancienne⁽³⁾ ; ils nous font connaître son contenu dont l'intérêt primait, sans conteste, celui de toutes les autres.

Cependant, ce n'est pas leur destinée commune seulement qui fait de ces lettres un tout homogène. Sans exception, elles sont datées ou peuvent l'être du 31 juillet 1538 ; toutes — sauf une qui vient peut-être de Lausanne — furent écrites à Genève et sont adressées — une seule mise à part — à des réformés de Bordeaux ou de la région avoisinante. Et cette identité de date et de provenance permet d'évoquer de manière très concrète la manière dont les hérétiques réfugiés en Suisse correspondaient avec la famille ou les amis qu'ils avaient laissés en terre catholique. Nous voici désormais à même d'imaginer comment, à Genève, à la fin de juillet 1538, tout un groupe d'exilés était averti qu'un compatriote, un Gascon, regagnait son pays et se chargeait d'y faire parvenir des messages. Beaucoup voulurent profiter d'une occasion si rare et précieuse en ces temps difficiles. L'un d'eux, le fameux Laurent Meigret, toujours soucieux d'obtenir le règlement de ses créances, confiait au porteur une lettre d'affaires

(1) La lettre de Farel (n° 3 du dossier), et celle d'Antoine Bonnet dit Thomassin (n° 4). — (2) Ils sont, dans le manuscrit, écrits à la suite l'un de l'autre (fol. 6-8). Nous avons, pour plus de commodité, reproduit chaque résumé en tête de la lettre qu'il concerne. — (3) En marge du résumé de cette pièce, une main du XVI^e ou du XVII^e siècle a noté : « desunt ».

pour un personnage de la cour, car celle-ci, revenant de Nice, se trouverait sans doute à Lyon en même temps que le messager. Mais c'étaient surtout des réfugiés bordelais qui recouraient aux services de cet intermédiaire. Les uns jugeaient nécessaire de recommander leurs intérêts à des amis ; d'autres, arrivés à Genève depuis peu, tenaient à envoyer dans leur patrie témoignages d'affection, nouvelles et détails sur les progrès de l'Évangile hors de France. Certains enfin, connaissant les difficultés de l'Église de Bordeaux, adressaient à ses fidèles des exhortations et des encouragements ; l'un joignait même à son message personnel le texte d'une lettre de Farel, alors banni, écrite de Bâle « aux frères de Genève », mais propre à en édifier d'autres encore.

Toutes ces missives nous font donc entendre un très fidèle écho des sentiments et des préoccupations des Français retirés en Suisse romande en 1538. Elles illustrent, en outre, de façon saisissante la difficulté des communications épistolaires entre pays réformé et catholique à cette époque, les périls que faisait courir à son porteur comme à son destinataire le moindre billet émanant d'un hérétique. Nos correspondants, en effet, déplorent longuement la rareté des messagers, l'ignorance où ils restent quant au sort de lettres envoyées plusieurs mois auparavant déjà, les dangers qu'ils suscitent à leurs amis par la seule mention de leur nom. Aussi la plupart se montrent-ils fort prudents et plusieurs lettres ne portent-elles pas de signatures ; certaines adresses aussi sont incomplètes, les noms des destinataires abrégés ou déformés à dessein. Discretion nécessaire, mais qui nous laisserait embarrassés d'identifier tous ces personnages si nous ne possédions, pour élucider ces énigmes, diverses sources. D'abord, les révélations du porteur qui, interrogé par Tignac, a déclaré que « partye » de ces « lettres scandaleuses » « et mesment celles en lattin » étaient d'« ung Allemant, Zebedeus, compaignon de Pharet, d'autres de Cornellius et une de Mesgret... ». Ces indications ont été relevées avec soin par l'official et notées au dos de chacune des lettres et des copies envoyées à du Bourg. Ensuite, et quant aux adresses de certaines de ces missives, si le prisonnier ne les « a oncques voulu declarer », nous les pouvons cependant rétablir pour la plupart grâce au contenu même des lettres et à ce que nous savons par ailleurs des débuts de l'hérésie à Bordeaux.

Considérés dans leur ensemble, les documents que nous publions ici offrent donc un intérêt général réel. Étudiés chacun pour soi, ils

nous renseignent sur des points particuliers de l'histoire de la Réforme, permettent de déterminer quelques dates incertaines jusqu'ici, fournissent des détails sur des réformés obscurs ou encore inconnus, des données nouvelles sur divers personnages intéressants.

De ce point de vue, ils sont toutefois de valeur inégale. Ainsi, la lettre de Laurent Meigret, dont le style embarrassé rend trop souvent la pensée presque inintelligible, est essentiellement une lettre d'affaires, sans grande portée historique. Nous ne nous arrêterons pas non plus à l'épître adressée par Farel « aux frères de Genève », connue par ailleurs et que nous avons jugé superflu de reproduire⁽¹⁾.

Deux de nos lettres offrent un intérêt psychologique plutôt qu'historique : celle du jeune pasteur Antoine Blavignac, touchant dans ses exhortations à son père comme dans l'expression naïve de sa joie d'être là « où l'on vit scellon l'évangille », celle d'Antoine Bonnet, dit Thomassin, aux fidèles bordelais. Cette dernière fait tomber, il est vrai, les doutes qui pouvaient planer sur la présence en Suisse de ce ministre avant 1540, et nous fournit en outre quelques détails inédits sur les persécutions à Bordeaux en 1538 ; elle a cependant une allure plutôt homilétique. C'est avant tout un « sermon », comme disait Tignac, sermon d'une éloquence un peu lourde et parfois confuse, mais qui ne manque ni de vigueur ni de trait et qui prend un accent tragique quand on songe que ce même Bonnet, qui prodiguait à ses coreligionnaires persécutés encouragements et marques de sympathie, devait être atrocement mutilé puis noyé lors des massacres de Mâcon, une vingtaine d'années plus tard.

Pour l'histoire du protestantisme, les missives les plus précieuses de notre dossier sont sans conteste celles qu'écrivirent T. du Rosier, Cornelius, André Zébédée surtout. On n'y trouvera pas d'informations très originales sur l'état des Eglises de Suisse, ni les précisions qu'on pourrait souhaiter sur les troubles de Genève en 1538. Elles jettent, en revanche, une certaine lumière sur les débuts de la Réforme à Bordeaux qui, bien qu'ayant fait le sujet de nombreuses études⁽²⁾, restent encore obscurs en bien des points.

(1) C'est donc une copie faite à Genève ; elle porte au verso : « Pharel », et d'une autre écriture : « ne sçait quy a escript ceste copie ». Th. Dufour se demandait s'il fallait y reconnaître la main d'Ami Porral. Il en existe deux autres copies, déposées aux archives de Genève, et qui ne présentent guère avec celle du fonds Dupuy que des variantes orthographiques assez nombreuses. Le texte en a été publié dans les *Calvini Opera*, t. X, 2, col. 210 s. et par Herminjard dans la *Correspondance des réformateurs...*, t. V, p. 33-37, n° 720. — (2) Citons le bel ouvrage d'E. GAULLIEUR,

On sait que les premiers mois de 1538 avaient été, dans toute la région de la Gironde, marqués par un redoublement de persécutions contre les hérétiques. Nombre de suspects avaient été arrêtés, interrogés, torturés. Pour échapper à la mort, plusieurs s'étaient soumis et, lors d'une grande cérémonie expiatoire, le 7 avril, avaient dû faire publiquement amende honorable, pieds nus et en chemise, devant la cathédrale de Bordeaux. Mais certains avaient réussi à fuir à temps, entre autres, à teneur de nos lettres, du Rosier, selon toute vraisemblance, Cornelius, et Zébédée, sans doute possible. On ignorait jusqu'à présent l'existence même du premier, les origines du second, la date et les motifs précis de l'exil du troisième.

Quelques précisions biographiques touchant les réformés bordelais résultent aussi des messages que, parvenus à Genève, les fugitifs rédigeaient à l'intention d'anciens collègues et amis. Les lettres de Zébédée sont particulièrement suggestives à cet égard.

Ce Brabançon, bien connu de tous ceux qui ont étudié l'histoire de la Réformation en Suisse romande, a souffert chez nous d'un certain discrédit, dû à l'inimitié de Calvin, Farel et Viret. Ses polémiques sur la cène et la prédestination avec les trois grands réformateurs l'ont fait juger sévèrement et on oublie un peu trop qu'il fut, pendant quatre ou cinq ans, l'un des professeurs les plus remarquables du célèbre collège de Guyenne. Sa correspondance esquisse ses rapports avec les professeurs de Bordeaux qui, eux, avaient très bien su apprécier son érudition, son intelligence, ses goûts littéraires et la délicatesse de ses sentiments. Les noms seuls de ceux qu'il fait saluer : André Gouvea, « sans comparaison », disait Montaigne, « le plus grand principal de France », le doux et savant Claude Budin, l'excellent pédagogue Jehan Gelida, sont un garant de l'estime que lui portaient les membres les plus en vue de ce cénacle, et témoignent également de la sympathie plus ou moins avouée que les idées luthériennes trouvaient auprès des professeurs de la grande institution de Bordeaux⁽¹⁾. On sait que celle-ci passe, à juste titre, pour l'un des foyers de propagation de l'hérésie en Guyenne.

Les lettres de Zébédée, au surplus, le montrent en relations avec

Histoire du Collège de Guyenne, Paris, 1874, et son *Histoire de la Réformation à Bordeaux...* Bordeaux, 1884 ; les travaux de H. PATRY, *Les débuts de la Réforme protestante en Guyenne*, 1523-1559, Bordeaux, 1912, et *Les débuts de la Réforme protestante à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, dans la *Revue historique*, Paris, 1912, t. CX, p. 291 s.

(1) On n'ignore pas que Gouvea est cité par Calvin comme ayant « gousté l'Evan-

des magistrats considérés et hautement honorables : Guillaume de Longa, conseiller au Parlement, Jehan de Ciret, clerc-secrétaire de la ville, un « lieutenant » qui n'est autre, semble-t-il, que le père de Montaigne, personnages qui, puisque liés avec un hérétique avéré, peuvent être soupçonnés pour le moins d'indulgence à l'endroit de la religion nouvelle.

Une des missives de l'ancien professeur a pour destinataire Briand de Vallée, conseiller au Parlement de Bordeaux, connu pour sa culture et sa largeur d'esprit, cité par Rabelais comme un personnage « sçavant,... expert,... prudent », « tant bon, tant vertueux, tant docte et équitable »⁽¹⁾. Ses tendances libérales, ses efforts en tant que magistrat pour faire élargir des suspects — J.-C. Scaliger entre autres —, l'ont fait parfois soupçonner d'avoir penché vers l'hérésie. Certains historiens ont cru plutôt discerner en lui un de ces esprits de la Renaissance, assez libre pour souhaiter une réforme dans l'Eglise, mais trop indifférents pour se rallier au luthéranisme⁽²⁾. La lettre du futur pasteur d'Orbe paraît bien leur donner tort. Aussi bien la manière dont il s'adresse à Vallée et lui confie ses inquiétudes, les nouvelles qu'il lui communique des affaires religieuses d'Allemagne et de Suisse, tout cela fait-il présumer qu'il le considère comme un frère en la foi.

La dernière pièce de notre liasse, perdue aujourd'hui, nous l'avons dit, mais dont un « extrait » dû au secrétaire de Tignac nous révèle le contenu, était adressée par Zébédée à Charles de Candeleu. Cet avocat lettré, lieutenant du maire, puis conseiller au Parlement, était fort ami de Zébédée avec lequel il avait vaqué à des travaux littéraires. Divers faits ont généralement induit à le ranger parmi les membres de l'Eglise réformée ; la missive de son ancien compagnon d'étude démontre le bien-fondé de cette opinion. Ce n'est pas en cela, pourtant, qu'elle nous intéresse particulièrement. Nous en relèverons plutôt, pour conclure, un passage qui élargit sa portée et la fait toucher à l'histoire de l'humanisme.

« France », écrit Zébédée à son ami, « est par grans espritz tirée à l'enseigne de Epicure, et... celluy qui a faict *Cymbalum mundi* ne tendit jamais à aultre chose. Lequel (ce dit) estoit sorty de

gile » avant d'être frappé « d'aveuglement » (*De Scandalis, Calv. op.*, t. VIII, col. 45). Budin est connu pour avoir été l'ami de Mathurin Cordier, ce qui est significatif ; quant à Gelida, on ignore ses opinions religieuses.

(1) *Pantagruel*, ch. X, et *Quart Livre*, ch. XXXVII. — (2) J. PLATTARD, *François Rabelais*, Paris, 1932, p. 95.

eulx et avoit esté clerc de Olivetain à mectre la bible en françoys⁽¹⁾.»

Ce texte est le seul connu où soit affirmée, au XVI^e siècle, la part prise par Bonaventure Despériers à la rédaction de la Bible de Neuchâtel. La matérialité du fait est assurément connue depuis longtemps. En effet, dans le gros in-folio de 1535, le nom du poète français figure par trois fois sous sa forme gréco-latine : « Jo[hannes] Euty-chus Deperius ». Il y est accompagné des épithètes « amanuensis », en tête d'une poésie acrostiche célébrant la nouvelle version française des Ecritures, et « concinnator », dans le titre de la « Table de tous les motz ebrieux, chaldees, grecz et latins... ». Enfin, dans l'« Apologie du Translateur », Olivetan rapporte que son « loyal frere et bon amy Euty-chus Deperius » a « adressé les sommaires » de la « translation » et s'est chargé de la « table de l'interpretation des propres noms ». Les historiens ont tiré de ces données des conclusions diverses et assez étonnantes ; pour d'aucuns, Despériers aurait copié tout le texte de la Bible livré à l'imprimeur⁽²⁾, pour d'autres, il serait seulement l'auteur de la table des mots étrangers, pour certains enfin il aurait en outre aidé le maître d'école de Neuchâtel dans son travail de traduction⁽³⁾.

Le témoignage de Zébédée — certainement bien informé, puisqu'il avait pu rencontrer Olivetan à Genève au début de 1538 — confirme les seules inductions qu'on puisse tirer des textes de la Bible elle-même : Bonaventure n'a rempli auprès du « translateur » qu'un rôle subalterne ; au lieu d'être associé au travail de traduction, il fut simplement le « clerc », le secrétaire d'Olivetan.

Il vaut aussi la peine de mettre en relief l'opinion de l'ancien professeur du collège de Guyenne sur les véritables sentiments religieux et les tendances foncières de Despériers. Elle s'oppose à celle qu'exprimeront plus tard Guillaume Postel ou Calvin⁽⁴⁾. Le conteur français, aux yeux de Zébédée, n'a jamais « gousté » à l'Évangile. En dépit

(1) Il serait précieux, évidemment, de savoir au juste en quels termes Zébédée exprimait ici sa pensée. Le sommaire du copiste semble exact, mais il ne faut pas oublier qu'il ne résumait pas seulement, mais *traduisait* en même temps, selon toute vraisemblance, un original latin. C'est ainsi que le « eulx » ci-dessus correspond évidemment à un « nous » de Zébédée. — (2) HAAG, *France protestante*, 1^{re} édit., t. VIII, p. 45. — (3) AD. CHENEVIÈRE, *Bonaventure Des Périers*, Paris, 1886, p. 27 ; M. CHASSAIGNE, *Etienne Dolet*, Paris, 1930, p. 114. — (4) Guillaume Postel, en 1543, rangeait Despériers, de même que Villeneuve et Rabelais, parmi les « cénévangélistes » notoires (cité par A. Lefranc dans son édition du *Pantagruel*, Paris, 1922, p. LVII). Pour Calvin, « Deperius... après avoir gousté l'Évangile » avait été « frappez d'aveuglement », comme Gouvea et Rabelais. *De Scandalis*, loc. cit.

des apparences, il n'a jamais vraiment adhéré à la Réforme. Il a pu mettre ses talents au service d'Olivetan sans donner par là même la preuve de la sincérité de ses convictions ; son maître fut toujours le seul Epicure. Son attitude fut celle d'un de ces « contempteurs de Dieu qui font semblant d'adhérer à la parole et dedans leurs cueurs s'en moquent et ne l'estiment non plus qu'une fable »⁽¹⁾.

On serait tenté ici de rendre hommage à la perspicacité de Zébedée qui, le premier en date du côté protestant, affirmait les penchants athéistes de celui auquel certains prêtaient encore une foi évangélique. Cependant il convient peut-être de ne pas lui laisser le mérite exclusif de ces vues pénétrantes.

La phrase qui, dans sa lettre, suit l'allusion à Bonaventure, suggère la source dont très vraisemblablement il s'inspirait. « Il me souvient bien », écrit-il, « de Dolet, Rabelez et Marot et je m'estonne quant je rememorre ce qu'on m'en a dit à Lyon. » Il est aisé de deviner les renseignements qu'a pu recueillir Zébedée dans le centre littéraire des bords du Rhône sur les tendances récemment affichées par ces auteurs, par les deux premiers surtout, sur leur « lucianisme » à peine déguisé. Nul n'était mieux placé pour l'en instruire que le poète Jean Voulté, son ancien collègue à Bordeaux⁽²⁾, avec lequel il était resté lié et qu'il vit certainement lorsque, gagnant Genève, il s'arrêta à Lyon. Jadis ami de Rabelais, Voulté venait de publier contre lui deux pièces fameuses : « In quendam irreligiosum Luciani sectatorem » et « In Luciani simium », dans lesquelles il convainquait l'auteur du *Pantagruel* de matérialisme et d'athéisme avec une extrême violence⁽³⁾.

On peut donc supposer avec beaucoup de vraisemblance que c'est lui qui fit entendre au fugitif ce qu'il fallait penser d'un Despériers ou d'un Rabelais et qui lui permit de comprendre que leurs ouvrages, sous des apparences badines, savaient en fait les bases du christianisme.

Gabrielle BERTHOUD.

(1) CALVIN, *Excuse aux Nicodemites*, *Calv. Op.*, t. VI, col. 602. — (2) E. GAUL-
LIEUR, dans son *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 57 et 119, n'osait, chose bizarre,
affirmer l'identité de Jehan Visagier, professeur à Bordeaux en novembre 1533,
et de Jehan Faciot qui enseigne au collège de Guyenne en 1536. — (3) Voir L.
THUASNE, *Etudes sur Rabelais*, Paris, 1904, p. 315 s. En 1538, Voulté venait éga-
lement de rompre avec Dolet, mais pour des motifs qui n'avaient, semble-t-il, rien
de religieux. Voir R. COPLEY CHRISTIE, *Etienne Dolet*, Paris, 1886, p. 300 s.

I.

JEHAN TIGNAC⁽¹⁾ au [chancelier Antoine du Bourg.]⁽²⁾
De Lyon, 8 août 1538.

Monseigneur,

Je me recommande tres humblement à vostre bonne grace.

Monseigneur, despuys vostre partement de ceste ville⁽³⁾, a esté pris ung jeune homme qui se dict natif de Bourdeaulx, lequel a esté trouvé saisy de plusieurs lettres scandaleuses et autres escriptures mal sonnantes de nostre foy, desquelles une partye et mesment celles en lattin il a declairé estre escriptes par ung Allemant, *Zebedeus*, compaignon de *Pharet*, d'autres de *Cornellius* et une de *Mesgret* et quelques sermons dudict *Pharet*. Et luy, après avoir esté ouy, m'a premierement dict qu'il venoit de Saint Claude et après a confessé qu'il venoit de Genesve, où il avoit demeuré quelque espace de temps, comme de troys à quatre moys⁽⁴⁾, durant lequel il avoit esté par le pays et puys, sur son partement, s'estoit chargé desdictes lettres pour les faire tenir. Ce neantmoins, ne m'a oncques voullu declarer les addresses d'icelles. Parquoy, monseigneur, je vous envoie une coppie desdictes lettres pour, icelles veues, me commander vostre bon plaisir et vouloir. Et en attendant vostre commandement, je destiens ledict porteur prisonnier, lequel à mon jugement est ung instrument de toutes ses maleureuses compaignies, car il faict tenir les lettres des ungs aux autres.

N. B. Dans la publication des documents qui suivent, nous avons naturellement respecté l'orthographe du manuscrit et signalé chaque fois les corrections qui nous ont paru nécessaires à la compréhension du texte. Cependant, pour faciliter la lecture de ces lettres, nous avons supprimé ou rétabli des majuscules, introduit les cédilles et les accents indispensables, unifié les graphies j et i, u et v, séparé certains mots reliés arbitrairement et surtout complété et corrigé la ponctuation presque toujours très défectueuse. Dans les lettres latines nous avons gardé la graphie e pour æ, bien qu'elle soit due probablement au copiste, qui aura pris les e cédillés de Zébédée et de Cornelius pour des e simples. M. le professeur Max Niedermann, que nous remercions ici, a bien voulu nous donner quelques indications pour les corrections à apporter aux textes latins de notre dossier.

(1) Juge civil et criminel de la juridiction de Lyon. On le trouve mêlé à plusieurs procès pour hérésie, à celui des cinq étudiants de Lausanne entre autres. — (2) C'est l'identification que propose pour ce « Monseigneur » L. Dorez dans le *Catalogue de la collection Dupuy*. Nous n'en saurions trouver de plus plausible. — (3) La cour avait quitté Lyon entre le 30 juillet et le 3 août. — (4) Peut-être ce jeune messenger était-il venu en Suisse avec Zébédée ou d'autres fugitifs.

Monseigneur, je prie à Dieur vous donner en sancté bonne vie et longue. De Lyon, ce huictiesme d'aoust mil v^c xxxviii.

Vostre tres humble et tres tenu serviteur,

JEHAN TIGNAC.

2.

[LAURENT] MEIGRET⁽¹⁾ à [Michel de Barbançon, sieur] de Cany⁽²⁾.

De Genève, 31 juillet 1538.

Extrait. Lectres de Meigret escriptes au sieur *de Canny*, lieutenant de Monsieur *de Vendosme*, en datte du dernier jour de juillet à Genesve, contenant ung proesme fort obscur et comme il semble concernant la religion ; et depuis faisant mention d'ung faulcon peregrin qu'il doibt envoyer à Monseigneur *de St Pol*, et finalement prie ledict *Canny* recouvrer de Monsieur *de Piennes* deux mil huict cens tant de livres qui luy sont deubz et dont il en a schedulle dudict *Piennes*.

Mon frere,

J'ay depieça receu vous lettres par lesquelles je sens ce que affections communes doyvent sentir l'une pour l'autre, retiré au mesme remede comme l[e] seul bon que est le vostre, en bonne et ferme esperance en Dieu que, ainsi que du bon pere, le tout sera à nostre grand repos et son honneur et gloire.

Je suis poursuivant mon euvre de laquelle je actends bonne et prompte hissue que vous sera de celle [L. telle] consolacion que aincy, vous advisant que ce et tout autre chouse qui sera en ma puissance n'y sera en rien davantaige que ainsi que s'il estoit en la vostre.

Monseigneur *de Saint Pol*⁽³⁾ m'escrivit dernièrement que je luy envoie ung faulcon peregrin qu'il auroit souvenance de moy ; si vous estes en lieu pour l'en fere souvenir, je le vous recommande et prenés hardiement charge de me fere tenir ce qu'il vaudra [L.

(1) Etabli à Genève dès 1534, il venait d'y être reçu bourgeois. Voir HAAG, *France protestante*, t. VII, p. 361 s. et E. DOUMERGUE, *Jean Calvin*, t. VI, p. 103 s. —

(2) Michel de Barbançon, sieur de Cany, important seigneur de Picardie, était l'époux de Peronne de Pisseleu qui était sœur de la duchesse d'Etampes et dont les attaches avec la Réforme sont bien connues. Michel de Barbançon partageait certainement, à en juger par la lettre de Meigret, les convictions de sa femme. Voir *France protestante*, 2^e édit., t. I, col. 767, *Calvini Opera*, t. XIII, col. 144 et 244 ; t. XIV, col. 337, 450, 518, 556, etc. et HILARION DE COSTE, *Le parfait ecclésiastique...* Paris 1688, p. 64. —

(3) François de Bourbon, comte de Saint-Pol, duc d'Estouteville, frère cadet de Charles de Bourbon, duc de Vendôme.

vouldra] baillés ; le moyen après viendra asseu pour le m'envoyer. Il y a pareillement Monsieur *de Pymmes* ⁽¹⁾ duquel j'ay une cedulle de deux mil huict cens et tant de livres de laquelle il me dit à la Conciergerie qu'il eseroit me faire payement. Saichés, s'il vous plaist, de luy comme il en a fait et de tout me faictes advertir et ce pendant je feray provision de quelque faulcon passagier que le messagier vous pourra rapporter au retour ⁽²⁾. Et a tant, mon f[r]ere, en me recommandant très humblement à vostre bonne grace et [à] ma dame vostre bonne compagne, je prie Nostre Seigneur vous donner ce qu'il scait vous estre neccessaire. De Genesve, ce dernier jour de juillet.

Au dessoubz est escript :

Vostre parfaictement bon frere et serviteur MEIGRET.

Et en sus escription :

A Monsieur *de Camy*, lieutenant de Monsieur *de Vendosme* ⁽³⁾, en court ⁽⁴⁾.

3.

ANTOINE [BONNET dit] THOMASS[IN] ⁽⁵⁾ aux fidèles de
Bordeaux.

[De Lausanne ou Genève ?] ⁽⁶⁾, 31 juillet 1538.

Extrait. Lectres de *Anthoine Thomassin*, escriptes le dernier jour de juillet, commençant : « Grace de Dieu, vertu et salut par Nostre Seigneur Jesuschrist à tous fidelles qui sont à Bourdeaux », etc., contenant une gratification des nouvelles qui luy sont esté apporteez par ung qu'il signifie par ce signe .N., extollant après la magnanimité et patience d'iceulx es afflictions esquelles ilz sont, puis les enhortant à eulx resjoir en icelles, et ce, à l'exemple de Jesuschrist. Faict aussi mention d'ung qui a esté puny audict Bourdeaux,

(1) Nous supposons qu'il s'agit ici d'Antoine de Hallwin, seigneur de Piennes, etc., originaire des Flandres, qu'on trouve au service du comte de Vendôme en 1523, ou de son fils Jacques. Voir ANSELME, *Histoire généalogique...*, t. III, p. 911 s. — (2) Th. Dufour se demandait si ces « faulcons » dont parle Meigret à deux reprises ne seraient pas simplement des messagers. Le contexte ne nous semble pas autoriser cette supposition et ce passage nous reste obscur s'il ne se rapporte pas à un véritable faulcon pèlerin. — (3) Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, futur roi de Navarre. — (4) C'est ici que se place dans notre dossier la lettre de Farel aux « frères de Genève ». — (5) Voir sur ce personnage A. PIAGET et G. BERTHOUD, *Notes sur le Livre des Martyrs de Jean Crespin*, Neuchâtel, 1930, p. 251 s. — (6) Voir lettre n° 8, n. 8.

lequel il dit estre à present en repoz ou sein d'Abraham. Finablement leur envoye ung canticque où, parlant de Jesuschrist particulièrement, dit qu'il entend eulx aultres tous.

Grace de Dieu, vertu et salut par Nostre Seigneur Jesuschrist à tous fideles qui sont à Bourdeaux, auquel rendons graces des nouvelles de ses merveilles et de l'amour et soing qu'il a tousjours de ceulx lesquelz en luy se fient seulement, par Jesuschrist Nostre Seigneur, lesquelles nous a apporteez .N.⁽¹⁾, ne pensent point nous y trouver, qu'est un signe que Nostre Seigneur le nous a envoyé pour nous consoler, affin que, comme nous avons sentu vous afflictions, ainsi que sommes toutz un corps en Jesuschrist et n'est pas malade un membre que les aultres ne le sentent quant et quant, aussi nous feussions participans de vostre joye et delivrance par Nostre Seigneur. Car qui porte sa part du mal doibt avoir part au soulas lequel s'ensuyt. Non pas que bien heureux ne soyent ceulx qui souffrent persecution pour le nom de Nostre Seigneur Jesuschrist, car ilz suyvent Christ, pourtantz leur croix, et, tousjours suyvant, parviennent en la gloire en laquelle est parvenu Christ ; mais pour ce qu'il n'est possible qu'un membre endure et que ses compaignons n'en ayent compassion, et nous est commandé de nous resjouyr avec ceulx qui se resjouyssent en bien et d'estre doulentz avec les douloureux, affin qu'il n'y ait point de difference ny division entre nous. Mon Dieu, comment vous devez estre fortifiez maintenant et confermez en Christ ! A moy me semble que je veoyz vous cueurs de toutz plus durs que diamant, lequel est assayé et esprouvé à grandz coups de mailletz. Car si nous n'avons esté si fors en foy que nous debvions estre (car en ce je suys du nombre, non pas en la gloire des persecutions), si nostre home exterieur a eu quelque frayeur, c'est que l'on n'avoit encoures pas esté là où se donnent les horions. L'home qui jamais ne feust navré souventefoys craint l'espee de son ennemy et ne tient pas bon. Que si aultrefoys a esté blecé, il n'est pas home, mais un lion hardy, et ose presenter le pied ou aultre lieu, vuillant là estre frappé pour fendre tandys la teste à son adversaire.

Le Seigneur vous a mys en sa fournaise comme l'or. S'il y a eu quelque poeur, quelque humanité, le feu l'a devorée et purgée. Vous donques, maintenant, ne craindriez point, par la grace que Dieu vous a faicte, vous baillant certains signes que vous estes ses enfantz,

(1) Nous ne savons quel personnage Bonnet désigne ainsi.

de hazarder et bailler vostre pied pour couper la teste à l'ennemy Satan. Comme il est escript : « La semence de la femme te rompra la teste et tu luy rompras le pied »⁽¹⁾. Car si nous sommes membres de Christ, cela se extend à nous par Christ ; et aux Colossiens : « Je supply et souffre, dict l'apostre, ce que reste d'estre aux afflictions de Christ, en ma chair, pour son corps qui est l'esglise »⁽²⁾. En quoy nous voyons que sommes les lieutenantz de Christ en ce monde, car il est au ciel et sied à dextre de Dieu son pere ; et que la reste de ses afflixtions (car il aura tousjours ça bas son antechrist, son adversaire et persecuteur et n'aura pas tout souffert que ne soit la fin du monde), nous pourtons en noz corps pour entretenir et confermer tousjours son esglise, qu'est le corps spirituel de Jesuschrist. Par ainsi, noz freres, rejoysez vous en ycelluy en vous afflictions, rendantz graces au Seigneur Dieu et non à aultre, affin que ne deteniez pas, comment est escript d'aucuns⁽³⁾, la verité en injustice, non luy rendantz ce que luy appartient, louange et gloyre et la baillant aux hommes, lesquelz, pour vray, n'y font que ce [que] l'esprit leur commande et sont contraintz le faire, car à la voulenté du Seigneur qui est celluy qui peust resister ? Mesmement, ne voyez vous pas que ceulx là qui vous envoyent en lieux pour vous faire mourir vous ont eulx mesmes eslargiz ? Le vouloyent ilz ainsi ? Nenny, car ilz voudroyent encoures que vous fussiez destruictz. Mais la vertu de Dieu les a contraintz par ses moyens, affin que personne ne se glorifie devant Dieu, sinon qu'en Dieu, lequel vous a tiré hors de la captivité et tyrannie de l'antechrist pour deux choses : l'une affin qu'en vous il soit glorifié, comme il est escript : « Dieu est admirable en ses saintz »⁽⁴⁾, et que les homes voyent la puissance de Dieu, par laquelle leurs malings conseilz sont renversez ; l'autre pour encoures user de vous plus fort que par cy devant à annoncer sa parolle qu'est Jesuschrist. Ce que, si nous considerons bien, dores en avant nous ne regarderons plus le monde, clouans totellement noz yeulx corporelx pour regarder en esprit la justice et gloyre de Dieu en son filz Jesuschrist Nostre Seigneur, lequel nous a par son sang racheté de peché, tellement que ne sommes pas nostres, ny à aultre qu'à luy qui nous a achetez, affin que servions à luy seulement et en tout ce que ferons, cherchantz tousjours le gain et le prouffit de Nostre Seigneur, selon le talent et la charge qu'il nous aura commis.

(1) Gen. III, 15. — (2) Col. I, 24. — (3) Rom. I, 18. — (4) Ps. LXVII, 36 (Vulgate).

Le mesmes nous a dict l'un de nous freres d'entre vous avoir esté vexé et tormenté cruellement, tellement qu'entre les mains des bourreaux, constant et ferme en Jesuschrist, a rendu l'esprit (1). Lors il ne fault pas doubter que tel ne soit en repous au sein d'Abraham et qu'il n'avoit aultre obstacle que le corps terrestre pour estre avec Jesuschrist là où par tribulations nous esperons une foys parvenir et le veoir avec toutz les fideles quant le Seigneur fera resusciter les vifz et les morts. Mais je suys charnel et diroye volentiers injure à tant de cruaulté et tyrannie, encoures que ce fust bien, pour dire verité, des choses humaines et civiles. Là où c'est pour la verité de Dieu donnant la vie eternelle, qu'est ce qu'il faudroit dire ? Mais Jesuschrist nous reprent quant il dict que le disciple n'est point par dessus le maistre et qu'on ne fera rien aux siens que l'on n'aye premier faict à luy mesmes (2), qui est la sœule innocence, justice, verité et vie en toute plenitude de laquelle nous avons toutz receu par mesure, comme il a pleu au Seigneur. Pourtant ne vuillons mal à personne, ny pour cecy, ny pour cela, mais pardonnons à toutz et prions pour yceulx à l'exemple de Jesuschrist que Dieu les vuille appeller à soy et leur ouvryr les yeulx, lesquels ilz ont fermez à la lumiere, et que sa parolle partout soit preschée en tranquillité et toute autorité et qu'il nous donne grace de perseverer en son vouloir et que de foy en foy poursuyvions tousjours de myeulx en mieulx, amen.

Ces choses, mes freres, j'ay bien voulu vous escrire, non pas par aucune presumption, mais affin que nous nous exhortions les uns les aultres en telle façon. Pourtant vous prions très affectueusement que de vostre costé faciez selon nostre bon desir et prions toutz ensemble le Seigneur Dieu qu'il nous donne sa grace, amen.

Je vous envoye un cantique que j'ay faict selon que Dieu m'a donné la mesure de sa grace, là où parlant de Christ particulièrement, j'entendz toutz vous aultres, ce qu'en la fin je monstre assez, pour ce que Christ repute faict à soy mesmes tout ce qu'on faict aux siens (3). Vous prendrés nostre bon zele en gré, s'il vous plaict. Dieu soit avec vous. Ce dernier jour de juillet.

Vostre frere en Jesus Christ

ANTOINE THOMASS.[IN].

(1) Nous ignorons à quel martyr Bonnet fait allusion. — (2) Mat. x, 24. — (3) Cette production d'un talent qu'on ne connaissait pas à Bonnet a disparu.

4.

[ANDRÉ] ZÉBÉDÉE⁽¹⁾ à Monsieur de Fez [Arnaud de Verteuil
seigneur de Feuillas ?]⁽²⁾.
[De Genève,] 31 juillet 1538.

Extrait. Lettres de Zebédée escriptes ce dernier de juillet à Monsieur, Monsieur de Fez, faisans mention de troys missives qu'il luy a envoyeez l'une de Lyon, l'advertissant qu'il estoit là arrivé et de la bonne voulunté du conte Guillaume envers luy : les secondes qu'il a envoyeez par ung Gascon, deux moys a passez, lequel il crainct n'avoir esté surpris et puny pour le contenu d'icelles, par lesquelles il le prioit qu'il admonnestast ung appellé Thomas Cucuellus, homme studieux des lettres saintes, de donner ordre à sa bibliothecque, affin que les bons livres qu'il a ne perissent. En après, l'advertissoit de la cause de son departement et finalement que après l'yver il les retourneroit veoir par Angleterre.

(1) Il n'existe pas de monographie sur Zébédée, mais E. Gaullieur dans son *Histoire du Collège de Guyenne*, Paris, 1874, p. 82, 118, etc., donne de nombreux renseignements sur les débuts de sa carrière. Sur cette période de sa vie, voir aussi : *Roberti Britanni... Epistolarum libri tres*, Toulouse, 1536, fol. 49, 59 v^o, 70, 93 v^o, 96 v^o; *R. Britanni Carminum liber unus*, Toulouse, 1536, fol. 18 v^o; *R. Britanni Defensio Ciceronis contra Maibiam Hilarium...* Toulouse, 1536, Préface; *R. Britanni... Epistolarum libri duo*, Paris, 1540, fol. 13, 16 v^o, 28, 44 v^o; *Jobannis Vultei... Epigrammatum libri IIII...* Lyon, 1537, p. 74. *Antonii Gouveani... Epigrammaton libri duo*, Lyon, 1539, p. 10, 23, 35, etc. Pour le ministère et le professorat de Zébédée en Suisse sur lesquels les données abondent, voir H. VUILLEUMIER, *Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud*, Lausanne, 1933, t. IV, p. 759, où sont résumés de manière précise et complète les événements auxquels il se trouva mêlé. — (2) Le M^r de Fez que nous rencontrons ici est sans doute le même personnage que le M^r Deffa auquel est adressée la lettre de Cornelius, n^o 8 de notre dossier. Or nous n'avons trouvé mention de l'un ni de l'autre de ces noms dans tous les ouvrages que nous avons pu consulter sur l'histoire de la Réformation à Bordeaux. Nous pensons être ici en présence d'un nom abrégé ou déformé, par prudence peut-être, et que le copiste de l'official n'aura pas su rétablir. Du contenu des deux lettres envoyées à de Fez, il ressort qu'il se rattachait à la religion réformée, occupait un rang assez élevé puisqu'il était en relations avec Charles de Candeley, mais n'appartenait pas au corps professoral du collège de Guyenne. On pourrait donc, toute indication précise faisant défaut, songer à l'identifier avec Arnaud de Verteuil, seigneur de Feuillas, l'un des premiers membres et des plus importants de l'Eglise de Bordeaux. Zébédée aurait, dans son adresse, donné la première syllabe et la dernière lettre (z pour s) de : Feuillas, Cornelius la première lettre et la dernière syllabe (a pour as). M. l'archiviste départemental de la Gironde, auquel nous avons recouru pour obtenir quelque éclaircissement sur ce personnage, nous a répondu ignorer tout d'un de Fez ; il nous a signalé, par contre, un Lancelot de Fauguerolles, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1537. Mais de ce magistrat, on ne connaît que le nom.

Jam tertias ad te literas mitto, vir ornatissime. In primis, quas Lugduno misi, nihil erat magni momenti; illud tantum scripseram me salvum pervenisse Lugdunum ⁽¹⁾; de voluntate *comitis Guilielmi* ⁽²⁾ aliquid adieceram, quam cum non sum secutus non esse necessarium puto ut de ea hic aliquid repetam. Posteriores ut redderentur magni mea referebat. Jam menses pene duo sunt ex quo istuc misi Vasconem quendam ut ad nos aliquid certi de amicorum statu referret. Miramur non redire et quanto miramur magis, tanto veremur amplius ne periculum non tabellario tantum sed amicis etiam ad quos scribebamus creatum sit. Scimus quam sit periculosus temporum cursus in vestris presertim regionibus. Quare si non sunt redde, sententiam paucis perstringam : *Thomam Cucuellium* ⁽³⁾, ornatissimum hominem meique amantissimum et sacrarum etiam literarum studiosissimum, ut moneres rogabam de bibliotheca sua dilligenter subinde excutienda, ne optimi libri misere neglecti situm contrahant, aut cum gliribus negotium habeant.

Adieceram illis literis aliquid de consilio profectionis mee in patriam, rationem parentibus quanta possum cum lenitate redditurum, quare non liceat mihi salva coram Deo conscientia ea prestare qui [l. quæ] hactenus ad me exegerunt ⁽⁴⁾. Transacta hieme per Angliam vos invisurum si ita Deo visum fuerit ⁽⁵⁾. Nam illi nos jam semel et quidem serio totos commisimus magno levati sane onere quid de nobis aliquando esset futurum. De presenti huius ecclesie statu ad fratrem satis copiose [scribimus] qui omnia si quid scire cupis communicabit ⁽⁶⁾. Dominus Jhesus te una cum *Thoma Cucuellio* totoque sodalitia servet incolumem. Pridie calendas Augusti.

(1) Zébédée étant arrivé à Genève avant le départ de Calvin et Farel doit avoir passé à Lyon à la fin de mars ou au début d'avril. — (2) Le comte Guillaume de Furstemberg. Zébédée pouvait l'avoir rencontré à Lyon où il se trouvait avec la cour revenant de Nice, du 1^{er} au 4 avril 1538. Peut-être Furstemberg, auquel on avait probablement recommandé Zébédée, songeait-il à l'attacher à son service, comme jadis Gaucher Farel. — (3) Thomas Cucuel. C'est, croyons-nous, le premier en date des documents connus dans lesquels il figure. On sait qu'il fut pasteur dans le Montbéliard, à Bavans, dès 1540, puis à Bethoncourt-Sainte-Suzanne, où il mourut en 1553. Voir J. VIÉNOT, *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard*, Montbéliard, 1900, t. I, p. 190, t. II, p. 320 et HERMINJARD, *Correspondance des réformateurs...* t. VI, p. 385. De la lettre de Zébédée, on peut induire qu'il a fait ses études à Bordeaux et que le futur pasteur d'Orbe doit avoir été le maître du jeune homme, gagné, à cette époque déjà, à la Réforme. — (4) Zébédée fit un voyage en Brabant en juillet 1541. HERMINJARD, t. VII, p. 181. — (5) Il ne retourna jamais à Bordeaux. — (6) Allusion à la lettre n° 9, adressée à Charles de Candele, plutôt qu'à la lettre n° 5 dans laquelle Zébédée ne dit rien de l'église de Genève.

In subscriptione scriptum est :

Quem nosti totus tuus.

Et in superscriptione :

A monsieur, monsieur *de Fez*.

5.

[ANDRÉ] ZÉBÉDÉE à [Briand] de Vallée (1).
[De Genève, 31 juillet 1538.]

Extrait. Aultres lettres dudit *Zebedée*, suscriptes à Monsieur, Monsieur de *Vallée*, par lesquelles il dit qu'il luy a desja escript III foys. Les premieres ung nommé *Jacques Marande*, estant à Lyon, luy promist les faire seurement tenir. Les II furent envoyeez par le Gascon sus mentionné duquel crainct comme dit est. Ce sont icy les tierces. Finablement, il advertist que les Alemans sont après pour faire ung novel empereur affin de mieulx donner ordre à l'affaire de la foy. Que *Philippe* Lantgrave a reprimé l'archevesque de *Magunce* qui machinoit ne sçay quoy contre les princes chrestiens et luy a osté plusieurs bourgs de son archevesché. Que l'evesque de *Colonne* pour ce qu'il sembloit qu'il favorisast à la meilleure religion a esté mal traicté par les *Conlonnoys* et empesché qu'il n'entrast en la ville. Qu'il y a eu ung concille des predicateurs alemans sur l'affaire de l'eucharistie où *Luther* avec *Melancthon* pour ce qu'ilz n'y sçavoient assister se sont rapportez à *Bucerus* pour déclarer leurs opinions et a esté respondu à *Luther* benignement et que on espere que dedans peu de temps ce poinct là sera accordé.

Scribimus ad te jam terciū ex quo istinc propter acerbissimos casus subitorum periculorum (2) pedem movere coacti fuimus. Primo ut ad te pervenirent curatu[ru]m se diligenter coram mihi recepit Lugduni homo omnium officiosissimus tuique studiosissimus *Jacobus Maranda* (3). Posteriores dedimus cuidam *Vassoni* [*l. Vasconi*]

(1) Voir, entre autres, sur Briand de Vallée, seigneur du Douhet : E. GAULLIEUR, *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 157 s. ; *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, p. 40 et 41 ; la correspondance de Boyssoné, les lettres de Britannus et ses poèmes ; ceux d'Antoine de Gouvea, de Voulté et de Buchanan qui célèbrent à l'envi ses mérites. —

(2) Les persécutions du début de 1538. — (3) Jacques Marande. Il avait pour patron Briand de Vallée, était lié avec Britannus, Jean de Boyssoné, le poète Jean Voulté. Si c'est bien à lui que s'adressent les poèmes qu'on trouve dans les *Epigrammatum libri IIII...* de Voulté, parus à Lyon, en 1537, il était juge à Bordeaux et s'y faisait grandement apprécier. Voir *R. Britanni Epist. libri tres*, fol. 82 ; *Revue des langues romanes*, Montpellier, 1897, p. 192 s. ; *Annales du Midi*, Toulouse, 1929-1930, p. 175 et 283.

quem ita istuc amandavimus ut de amicis certissima queque ad nos referret quem jam multos dies expectamus, non sine magna animi sollicitudine. Veremur enim et quidem non parum ne, si istic aut circumcirca interceptus sit, periculum aliquod iis creetur quos semper incolumes et pro sua ipsorum dignitate et afflicta pietatis causa cupere debemus. Nam is est apud vos rerum status et is temporum cursus ut non modo ex argumento nostrarum in discrimen trahantur, quibus libenter scribimus, sed ex ipsa etiam nominis nostri inscriptione in periculum vite vocentur. Quare non tam sepe scribo quam vellem, fortasse etiam sepius quam deberem.

Quanquam quid attinet frequenter scribere, si id intelligatur, quod amicis jucundissimum et hostibus acerbissimum puto, me nimium mirabiliter bene etiam cum [l. etiam tum] valere, tantumque abesse et [l. ut] perturbationes iste quibus istic quidam summa improbitate homines, si tamen homines sunt, omnia involvere et absorbere conati sunt, valetudinem meam infirmaverint ut etiam solidissime confirmaverint. Jam enim sensu ipso plenissime experimur quod ante spiritu Dei per Paulum docebamur, virtutem infirmitate perfectum iri⁽¹⁾. Proinde quibus jucundum est me valere bene, persuadeant sibi me perpetuo valere bene. Itaque non opus erit periculosis licteris id subinde significare.

Rerum novarum qui hic rumor est ad vos quoque pervenisse existimo. Germani, in eo esse dicuntur ut, novo imperatore constituto, religionis christiane causam maiore quam hactenus fide tueantur⁽²⁾. *Philippus* Lantgravius Caltorum [l. Cattorum] princeps⁽³⁾, archiepiscopus Maguntinum⁽⁴⁾ nescio quid in pios principes machinantem, suis armis obiectis, cohibuit ereptis etiam aliquot Moguntiace ditio- nis oppidis. Coloniensium episcopus⁽⁵⁾ quod religioni integriori favere videretur a Coloniensibus male tractatus urbis ingressu prohibitus est. Tiguri coactum concilium Germanicorum ecclesiastarum super *ευχαριστίας* negotio quo cum *Martinus Lut[herus]* cum *Melanch- tone* venire non posset ad *Bucerum* retulit, ut sententiam suam com- mode explicaret; responsum est *Martino* per licteras benignissime; spes est concordiam in hac causa ante aliquot menses orbi fore testa-

(1) II Cor. XII, 9. — (2) Nous ne saisissons pas la véritable portée de ce passage. — (3) Le landgrave Philippe de Hesse. — (4) Albert de Brandebourg. — (5) Hermann von Wied, partisan tout d'abord d'une réforme interne de l'Eglise, puis gagné au luthéranisme; excommunié en 1546, il dut abdiquer peu après.

[ti]ssimam ⁽¹⁾. De rebus nostris scribimus ad *Candelabrum* ⁽²⁾; uxorem tibi cum tota familia salvam cupio.

In subscriptione scriptum est :

Tuus quem nosti.

In superscriptione autem :

A monsieur, monsieur *de Vallée*.

6.

T. DU ROSIER ⁽³⁾ à Jehan Nustel [Muchetel] ⁽⁴⁾.
[De Genève], 31 juillet 1538.

Extrait. Lecttres de *T. du Rosier* suscriptes à m^e *Jehan Mistel*, regent au college de Bourdeaux, à Bourdeaux, contenant l'attente qu'il a de l'argent qu'il luy devoit estre envoyé de par delà, que *Paschal* et *Tacquet* se recommandent à luy et desirent le veoir et ses recommandations à toute la bonne compaignye.

Bon amy,

A vostre bonne grace me recommande. Long temps y a que je suys en actendue de jour en jour à cause de l'argent qui me devoit estre envoyé de par delà. Dont me feriez singulier plaisir si m'escripviez par le premier qui viendra en ce pays si mondict argent m'a esté envoyé, à celle fin que, s'il est perdu pour moy, je n'y aye plus de folle esperance, et si celuy qui le me devoit envoyer l'a enchorre qu'il me l'envoye le plus tôt qu'il pourra, mais que ce soit par homme seur. Touchant la promesse que je vous ay faicte, il me semble que ne pouvez faillir icy, mais il fault endurer en plusieurs sortes, tolerables toutesfoys et joyeuses à ceulx qui les peuvent porter en patience

(1) Le synode de Zurich dura du 28 avril au 4 mai 1538; les renseignements que donnait Zébédée étaient parfaitement exacts. — (2) Plus souvent *Candelabrus*, parfois *Candaleus*; il s'agit de Charles de Candeleu. Voir lettre n^o 9. — (3) Connu seulement par ce document; il avait été, semble-t-il, avant de gagner la Suisse, étudiant ou régent au collège de Guyenne. — (4) Le nom du destinataire de cette lettre peut se lire aussi bien Nustel que Mistel, graphie qu'a adoptée l'auteur de l'« extrait ». Si nous avons choisi la première de ces lectures, c'est qu'on trouve dans l'*Histoire du Collège de Guyenne* d'E. Gaullieur (p. 201), mention d'un Jehan Muchetel, régent au collège de Guyenne et témoin au testament de Claude Budin, le 27 août 1545. Il est extrêmement probable que Muchetel et Nustel ne sont qu'un même personnage.

pour celuy qui a enduré plus pour nous ⁽¹⁾. Voyez si vous avez assés grand fiance en luy et il ne vous fauldra point, aïmsi qu'il nous a secouruz en nostre necessité. *Pascal* ⁽²⁾ et *Taquet* ⁽³⁾ se recommandent fort à vous, lesquelz desirent merueilleusement de vous veoir. Dieu veuille que vous satisfaciez quelque foys et en brief a leur bon desir, en pensant que l'homme ne doit point esperer repos en ce monde, mais labour et travail, qui nous est le droict chemin pour parvenir à ung repos eternel. Je n'ay peu ne deu vous escripre aultre chose pour le present. Je vous prie de faire mes recommandations à toute la bonne compaignie à laquelle j'ay bien le vouloir d'escripre amplement. Aussi n'ay je point faulte de matiere, mais je differe pour le present jusques à ce que je soye certioré comment vous vous portez. De ce dernier jour de juillet.

A la souscription est escript :

Vostre humble serviteur et amy T. DU ROSIER ;

et au dessoubz :

mon frere se recommande à vous.

Et en ung coinct de la lettre :

Si d'aventure mon argent est encores par delà, sollicitez l'homme et me recommandez tres affectueusement à luy et luy dictes que je luy eusse escript des nouvelles de ce pays, si j'eusse pencé qu'il l'eust trouvé bon.

Et à la superscription est escript :

A m^e *Jehan Nustel*, regent au college de Bourdeaulx, à Bourdeaulx.

7.

ANTHOYNE BLAVIGNAC ⁽⁴⁾ à Pierre Blavignac

De Genève, 31 juillet 1538.

Extrait. Lettres de *Anthoyne Blavignac*, du dernier de juillet, à Genesve, suscriptes à La Fite, aupres de Cleyrac en Agennoys à m^e *Pierre Blavignac*,

(1) Ce passage induit à penser que Nustel avait des sympathies réformées et songeait, lui aussi, à se retirer à Genève. On sait qu'il ne réalisa pas ce dessein. — (2) et (3) Inconnus. — (4) Ce jeune ministre ne nous est connu que par cette lettre. Nous ne savons si sa carrière fut très courte ou s'il la poursuivit sous un nom d'emprunt.

commençans : « Mon pere », s'excusant que plustost ne luy a escript, l'advertissant qu'il est au lieu où l'on vit selon l'evangille et qu'il y presche, et le priant ne penser mal de luy, car il a deliberé de vivre selon la sainte escripture, non point selon la loy du pape, et aussi qu'il luy souviengne de ce qu'il luy a aultresfoys dit. Il se recommande au sire *Thoubon* et au petit *Jammet* et à tous ses ennemys, puis admonneste son pere soy conseiller en Dieu.

Mon pere,

Tant que faire puis, à vous me recommande. Il a long temps que vous heusse escript de mes nouvelles, mais il n'a esté aucunement à moy possible de trouver personne à ce moyen. Vous advertys que je suis au pays de Savoye pres d'Allemaigne, là où l'on vit scellon l'evangille et de moy suis bien gailhard, Dieu mercy, et presche l'evangille. Pourtant vous prie ne passez [*l. pensez*] point de mal de moy, car delibere de vivre scellon la sainte scripture, si Dieu m'en fait la grace, non point scellon la loy du pape qui est l'anthechrist (1).

Du residu ne vous dis rien plus, mais vous prie qu'il vous souveigne de ce qu'aulture foys vous ay dict touchant de moy. Je ne scay quant est ce que je m'en iray de par dellà. Toutesfoys n'ay point deliberé d'y aller que je n'oye de meilleurs nouvelles que n'ay ouy jusque ici. Vous prie moy recommander à tous ceulx de la mayson, aussi au sire *Thoubon* (2) [*Thonhon ?*], au petit *Jammet* (3) et autres aussi. Je me recommande fort à tous mes ennemys, priant le Seigneur que leur veulhe bailher la cognoiss[anc]e de verité, leur enseignant par son saint esperit le chemyn qu'ilz doyvent tenir. Mon pere, conseil[z] vous en Dieu, prenez les adversités et melencolies en ce monde tout en gré, tout ainsin que Jesuchrist a tout souffert pour nous. C'est le chemyn par lequel fault passer. Je vous escrips brièvement de mes nouvelles, mais le porteur vous en dira du tout. Escrip à Genesve, ce dernier de juillet.

Je prie au Seigneur qu'il vous consolle.

Au dessoubz est escript :

Vostre filz ANTHOYNE BLAVIGNAC.

(1) Ce mot est biffé dans la copie. — (2) et (3) Inconnus, probablement des voisins de Blavignac, qui partageaient ses convictions. On trouve en 1558, un Raymond Jammet, curé de Levignac (Lot-et-Garonne, arr. de Marmande) accusé d'hérésie. H. PATRY, *Les débuts de la réforme protestante en Guyenne. Arrêts du Parlement*, Bordeaux, 1912, p. 270 et 278.

Au dessus la subscription :

A La Fite auprès de Cleyrac en Agennoys (1). A maistre *Pierre Blavignac* soyt remis.

8.

CORNELIUS [JEHAN CORNEILLE ?](2) à Monsieur Deffa
[Arnaud de Verteuil, seigneur de Feuillas ?](3)
[De Genève,] 31 juillet 1538.

Extrait. Lettres de *Cornelius*, du dernier de juillet, à Monsieur *Deffa*, contenant au commencement ung desir de quelque commodité pour luy pouvoir souvent escrire, puis apres qu'il luy envoie quelque chose qui pourra apporter[r] grant solaz à la femme dudict *Deffa*, et le prie qu'il admoneste sadicte femme que selon le conseil de St. Pol, imo de Jesuschrist, elle apprenne secretement et en silence ce qui appartient à la religion, puis que le temps est si dangereux et que, par prieres et larmes, on prouffitera plus que par crieries. Quant à luy, il dit qu'il apprend beaucoup où il est, non pas toutesfoys sans fascherye; pour le discord de l'eglise de Genesve, qui a esté quant plusieurs n'ont peu souffrir les increpations de *Farel*, *Calvinus* et *Corauld*, lesquelz ilz ont chassez; touchant quoy il envoie lettres de *Pharel* communement escrites à tous ses freres, aultres lecttres de luy mesme et de *Calvinus* separement à luy envoyeez, les III^{es} d'ung predicateur de Lausanne, dont il congnoistra quelle esperance on peult avoir d'administrer l'evangille à Bourdeaux, veu que en ce lieu tant libre on ne peult sans dangier de la vye, et conclud que l'antechrist a doncq encores lieu par tout.

Si tanta esset nobis ad te scribendi commoditas in summa temporum calamitate quanta est voluntas, scriberem ad te sepius atque etiam copiosius. Nam etsi tu nullam magnam voluptatem ex meis literis posses capere, ego tamen huiusmodi tecum loquendi modo, quando alius nullus hoc tempore relictus est, valde oblectarer. Recreat enim, et [l. ut] nuper ad te scripsi, non parum tue erga me benevolentie frequens recordatio, que quando magne mihi levationi et consolationi est. In ista nostrarum rerum perturbatione, nunquam commic-

(1) Lafitte, Lot-et-Garonne, arr. de Marmande. — (2) Il faut croyons-nous, identifier ce *Cornelius* avec Jean Corneille, régent au collège de Lausanne en 1540 et 1541, principal de cette institution en 1541, mort en août 1545. Voir *Calvini opera*, t. XI, col. 34 et 36, t. XII, col. 141 s. et 146, et les notes de Th. Dufour. Peut-être était-il Bordelais d'origine, peut-être avait-il simplement fait ses études ou été régent à Bordeaux avant 1538 (de sa lettre, en effet, il ressort qu'il avait connu Calvin et Farel avant leur expulsion de Genève). — (3) Voir lettre n° 4, n. 2.

tam ut possit excidere, atque utinam aliquando offeratur, occasio qua istam animi mei gratitudinem reipsa tibi testatam aliqua, saltem ex parte, possem relinquere, ut quando tua merita nunquam assequar, contingat tamen benevolentiam tuam imitari.

Mittimus jam ad te, que uxori post magnas turbas magno possunt esse solatio; monebis ut ex Paulo [*l. Pauli*] consilio, imo Cristi hortatu, que pietatis sunt domi discat cum silentio ⁽¹⁾. Quando dies mali sunt, precibus et lacrimis secretioribus quibus cum Deo agimus plus in pietatis causa apud proximos promovebimus quam vociferationibus; quam viam, si qui istic eramus pietatis et religionis christiane studiosi, studiosius secuti essemus, minus turbarum fuisset insecutum ⁽²⁾.

Quod autem jam ad me attinet, ego hii [*l. hic*] multa magno conscientie fructu disco, nec tamen sine aliqua animi molestia, quod huius ecclesie statum paulo post adventum meum vidi mirabiliter perturbari, quod pessimi homines, quorum ubique magna est multitudo, cum optimorum pastorum *Farelli*, *Calvini* et *Coraldi* vehementiam in vitiis insectandis non ferrent, ejiciendos magno et periculoso tumultu curaverunt ⁽³⁾. Qua de re mitto ad [te] *Farelli* litteras communiter ad omnes fratres scriptas ⁽⁴⁾, alteras eiusdem et *Calvini* separatim ad me missas ⁽⁵⁾, tertias etiam ecclesiae Lausannensis nobis redditas ⁽⁶⁾. Ex quibus omnibus facile perspicias quantula debeat aut possit esse spes Christi evangelium administrandi apud vos quando in tanta ista nostra libertate id libere et sine sanguinis periculo fieri nequit. Ita ubique adhuc locum habet antichristus quem destruat dominus Jesus, amen.

Dominus te una cum tota familia servet incolumem. Pridie calendas augusti.

In subscriptione scriptum est :

Tuus quem nosti.

Et in superscriptione :

A monsieur, monsieur *Deffa*.

(1) I Tim. II, 11, 12. — (2) On peut conclure de ce passage que les réformés bordelais s'étaient montrés imprudents dans l'exercice de leur religion et avaient par là provoqué, en partie du moins, la répression du début de 1538. — (3) Les réformateurs de Genève en furent chassés le 23 avril 1538. Cornelius était donc arrivé en Suisse au début d'avril ou à la fin de mars. — (4) Voir lettre 2, n. 5. — (5) Cette lettre est inconnue; peut-être Cornelius ne l'a-t-il pas jointe à la sienne, comme il en avait l'intention, peut-être a-t-elle été égarée à Lyon. — (6) Si cette lettre a vraiment été envoyée et ne s'est pas égarée, il ne pourrait s'agir que de celle d'Antoine Bonnet (n° 3) dont la présence à Lausanne, en 1538, serait ainsi démontrée.

9.

[ANDRÉ] ZÉBÉDÉE à [Charles] de Cande[ley]⁽¹⁾.
[De Genève], 31 juillet 1538.

Extrait. Lettres de *Zebedée* suscriptes à monsieur, monsieur *de Cante* dattez de dernier de juillet, contenant une doubte au commencement assavoir si luy doibt congratuler ou nom de ce qu'il a esté relaissé, car (ce dit il) s'il a esté relaissé sans avoir denyé Jesuschrist et la verité chrestiaine, il luy doibt bien congratuler, mais s'il est eschappé aultrement, et qu'il ne soit persisté en la confession de verité, il en est fort dolent. En l'article suyvant, il respond à ce que celluy à qui il escript luy pourroit objicer, disant qu'il est facile de ainsi parler quant on est hors du dangier. Il respond qu'il faict plus dangereux là où il est que là où est ledit *de Cante*, car il ni [l. n'y] a plus de pasteurs depuis que *Farel* et *Caulvin* sont esté expulsez⁽²⁾ et qu'on leurs faict la guerre plus forte qu'on ne fait oncq aux moynes et evesques et crie on là : « Au Rhosne ! », comme icy : « Au feu ! »⁽³⁾. Il conclud cest article en ceste sorte : « Mais, en grande patience, nous apprenons icy, plus constamment que là où vous este, à posseder noz ames, ce que nous estimons estre en ce temps cy très necessaire ». L'article suyvant dit que France est par grans espritz tirée à l'enseigne de Epicure et que celluy qui a faict *Cymbalum mundi* ne tendit jamais à aultre chose⁽⁴⁾. Lequel (ce dit) estoit sorty de eulx et avoit esté clerc de Olivetaïn à mectre la bible en françoys. Le IIII^e article contient ce propos : « Il me souvient bien de *Dolet*, *Rabelez*, et *Marot* et je m'estonne quant je rememorre ce qu'on m'en a dit à Lyon »⁽⁵⁾. Le V^e est une adhortation à

(1) Cette lettre est, nous l'avons dit, perdue; nous n'en connaissons le contenu que par l'extrait publié ici. On peut, sans hésitation, affirmer que le M^r de Cante auquel elle devait être remise n'est autre que Charles de Candeley, l'ami de Zébédée, celui-ci avertissant de Vallée (lettre n^o 6) qu'il écrit également à « Candelabrum ». L'adresse ne portait vraisemblablement que les deux premières syllabes du nom de son destinataire. Sur Candeley voir E. GAULLIEUR, *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 83 et 133; R. *Britanni Epist. libri tres*, fol. 61; le même Britannus lui a dédié un poème : *Carminum liber unus*, fol. 13 v^o et sa *Defensio Ciceronis contra Martianum Hilarium*, Toulouse, 1536. Ant. Gouvea le célèbre dans un poème ainsi que son frère Christophorus : *Epigrammaton libri duo*, p. 15. — (2) En fait, Jacques Bernard, Henri de la Mare, Anthoine Marcourt et Jean Morand remplaçaient Calvin, Farel et Coraud depuis plusieurs semaines déjà; ils ne jouissaient vraisemblablement pas de la confiance de Zébédée. — (3) « On menaçoit les ministres », écrit Michel Roset (*Chroniques de Genève*, p. 251), « de les jetter au Rosne, s'ils n'accordoient esdites ceremonies. » Zébédée paraît cependant mettre quelque complaisance à décrire les dangers que les réformés couraient à Genève! — (4) Relevons ici, qu'une fois encore, comme dans tous les documents contemporains, le nom de l'auteur du *Cymbalum* n'est pas révélé. Zébédée le connaissait pourtant sans aucun doute. — (5) Il est malaisé de deviner d'après cette phrase si Zébédée avait seulement entendu parler de ces trois auteurs ou s'il les connaissait personnellement; cette dernière supposition n'aurait rien d'in vraisemblable. Zébédée avait de nombreux amis com-

estre constant en l'évangille et luy promet de le aller veoir après l'yver par Angleterre. La fin est une priere à Dieu de le maintenir, et ses seurs aussi, en la congnoissance de Jesuschrist ; puis il se recommande à Messieurs *de Longa* (1), *Ciret* (2), l'ung et l'autre *Montanus* (3), *Mosnier* (4), au lieutenant et à sa femme (5), à *André Govea* (6), *Claude Budin* (7), *Gelida* (8), et à tout le college.

muns avec Dolet et Rabelais ; il peut avoir vu le premier à Toulouse, le second à Paris ; quant à Marot, il l'aurait rencontré à Bordeaux en novembre 1534. (Voir E. GAULLIEUR, *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, p. 33.) En tout cas, il semble bien qu'il les avait crus tous les trois plus attachés à la Réforme qu'ils ne l'étaient réellement.

(1) Guillaume de Longa, conseiller au Parlement de Bordeaux, cité comme un des grands esprits de la ville par Britannus qui lui dédie un livre de poèmes en 1536. Voir : *R. Britanni Epist. libri tres* ; *Epist. libri duo*, fol. 44 v^o, 48 v^o, 70 v^o ; *Carminum liber unus*. Préface. G. BUCHANAN, *Hendecasyllabon liber*, 1576, p. 124, etc. — (2) Jean de Ciret, jeune avocat érudit, successivement secrétaire de la ville puis conseiller au Parlement de Bordeaux, l'un des principaux fondateurs du Collège de Guyenne pour lequel il manifesta beaucoup d'intérêt. Voir E. GAULLIEUR, *Histoire du Collège de Guyenne*, p. 43 s. et passim ; *R. Britanni Epist. libri tres*, fol. 45, 47. *Epist. libri duo*, fol. 50 v^o ; *Antonii Gouveani... Epigrammaton libri duo*, p. 28. — (3) Dufour a lu : notaires. Nous ne possédons aucune donnée sur ces Montanus, des magistrats bordelais probablement. — (4) On trouve, parmi les correspondants de Britannus (*Epist. libri tres*, fol. 19 et 45 ; *Epist. libri duo*, fol. 87 et 88 v^o) un Cancelotus Mosnerius, ancien disciple de Simon de Villeneuve, établi semble-t-il à Bordeaux, avant 1540. S'agirait-il de lui ? — (5) Si c'est du lieutenant du maire que Zébédée veut parler ici, comme cela nous paraît probable, ce serait aux parents mêmes de Montaigne qu'il se recommanderait. Pierre Eyquem, en effet, avait remplacé Charles de Candeley dans ses fonctions de sous-maire avant 1537. E. GAULLIEUR, *ouvr. cité*, p. 133 et 135. — (6) Le fameux principal du Collège de Guyenne. Voir entre autres ouvrages qui traitent de cette intéressante personnalité : E. GAULLIEUR, *ouvr. cité*, p. 80 s. et passim ; la correspondance de Britannus et celle de Boyssoné ; les poèmes de Voulté, d'Antoine de Gouvea, frère d'André, et de Georges Buchanan ; dans la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1928, t. XXI, p. 49 s., l'article de M. Bataillon : *André de Gouvea, principal du collège de Guyenne*. — (7) L'ami de Mathurin Cordier, professeur au collège de Guyenne de 1535 à 1545, date de sa mort. Ses sympathies pour la Réforme sont certaines. Voir : E. GAULLIEUR, *ouvr. cité*, p. 95, 187 s. et HERMINJARD, t. VII, passim. — (8) Jean Gelida, professeur à Paris puis à Bordeaux, successeur de Gouvea, en 1547 à la tête du collège de Guyenne. Imbu des idées de Lefèvre d'Étaples. Voir : E. GAULLIEUR, *ouvr. cité*, p. 125 s., 180 s., 218 s., etc. ; *R. Britanni Epist. libri tres*, fol. 57 et 78 v^o, *Epist. libri duo*, fol. 36 v^o et *Joannis Gelidæ Valentini... epistolæ aliquot et carmina*, La Rochelle, 1571. D'après GAULLIEUR, *ouvr. cité*, p. 127, Gelida serait venu à Bordeaux à la fin de 1536, pour quelques mois seulement. La lettre de Zébédée infirme cette opinion.